



# Contribution du CEA à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Talc de Trimouns

## Remarques générales

La lecture et la compréhension de cet énorme dossier (plus de 1000 pages) s'avère très longue et difficile. On constate une assez bonne prise en compte des enjeux. Beaucoup se situent à « Fort », voir quelques-uns à « Très fort », un très grand nombre à « Modéré ». Malgré cela il y est conclu à des impacts résiduels « négligeables ».

Malgré les dénégations répétées, les liens étroits qui lient les bureaux d'études aux carrières nuisent à la crédibilité de leurs études d'impact. Par exemple :



Signature du Directeur de CBE -  
M. BARBANSON le 24 septembre 2015 à  
l'UNICEM Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.

*« C'est donc à la fois un signe très fort apporté dans la profession pour s'organiser et s'engager dans la responsabilité et ses obligations afin de réaliser des études de professionnels reconnus*

*pour appréhender la biodiversité dans le respect de la profession et des besoins des carrières. »*

Les vérifications sur le terrain sont rendues impossibles vu la période hivernale choisie pour soumettre ce dossier et vu la couverture de neige qui recouvre actuellement la zone.

Seuls des renseignements pris auprès de personnes connaissant l'endroit et ses nuisances et l'utilisation du site Geoportail nous ont permis de nous faire une idée

sur la réalité de terrain de ce projet.

## **Les extensions**

### **La verse sud**

Vu sa position, elle se situe dans une zone de visibilité déjà largement occupée et dénaturée par les installations et la carrière elle-même. Malgré la destruction probable d'espèces protégées, l'extension de cette verse nous semble la moins problématique.

### **La verse nord**

Cette verse n'apparaît pas comme indispensable au fonctionnement de la carrière.

Elle ne peut pas être considérée comme d'intérêt public majeur.

D'ailleurs elle ne sera pas utilisée au-delà de la première phase quinquennale et sera réhabilitée en sixième année. Elle n'accueillera qu'une très petite partie des matériaux de découverte qui pourraient être déposés sur la verse sud qui n'est plus à ça près.

Il serait même envisageable d'utiliser la fosse de Pradas après la fin de son exploitation comme verse, ce qui compenserait le « surplus » déposé sur la verse sud suite à l'abandon de la verse nord.

Vu la forte pente du substrat (50 à 60%, Geoportail) et la pente intégratrice de 36,4 % (20° dans le DDEP) annoncée, l'épaisseur des volumes disponibles reste faible. Le peu de volume utilisable pour le stockage des matériaux sur la verse nord rend son utilité faible par rapport à la surface naturelle détruite.

Cette verse a, par contre, non seulement un impact fort sur les habitats et les espèces, mais aussi un impact visuel très important depuis le château de Montségur et de ses environs. L'instauration du « Grand Site de Montségur » est en phase de finalisation, mesure dans laquelle la préservation des paysages « authentiques » est primordiale.

1. Extrait Pièce 3 : Évaluation environnementale, page 404 : « *La Communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO) accompagne le territoire de Montségur dans l'Opération Grand Site de France (OGS), engagée depuis novembre 2016. Cette démarche portée par le Ministère en charge de l'Environnement permet d'accompagner un territoire dans la mise en œuvre d'un projet qui repose sur la préservation et la valorisation des qualités paysagères du site. Le périmètre sur lequel est menée l'opération s'étend sur les communes de Montségur, Montferrier, Benaix auxquelles s'ajoute la Réserve Naturelle Régionale du Massif de St Barthélemy (total de 3400 hectares). »*

Le bruit des camions et des sirènes de recul sont très nettement perceptibles de loin (Benaix, Montségur, etc), surtout en début d'activité le matin tôt et dans la

soirée tard, périodes de la journée où le calme règne. Ces dérangements dépendent des phénomènes aérologiques, surtout en présence de vent de sud et des thermiques descendantes la nuit.

Ceci permettrait d'éviter aussi d'impacter le ruisseau venant de l'étang Tort, classé en incidence « très fort » à cause de la présence du Desman de Pyrénées. L'extension de la verse nord détruirait aussi plusieurs stations avérées de : Géranium des prés, Lys des Pyrénées, Saxifrage faux-Géranium, Linaigrette vaginée, Pédiculaire des Pyrénées ainsi que des espèces protégées très probablement détruites lors des travaux : Léopard des murailles, Léopard vivipare, Orvet fragile et potentiellement Vipère aspic, Coronelle lisse et Couleuvre helvétique.

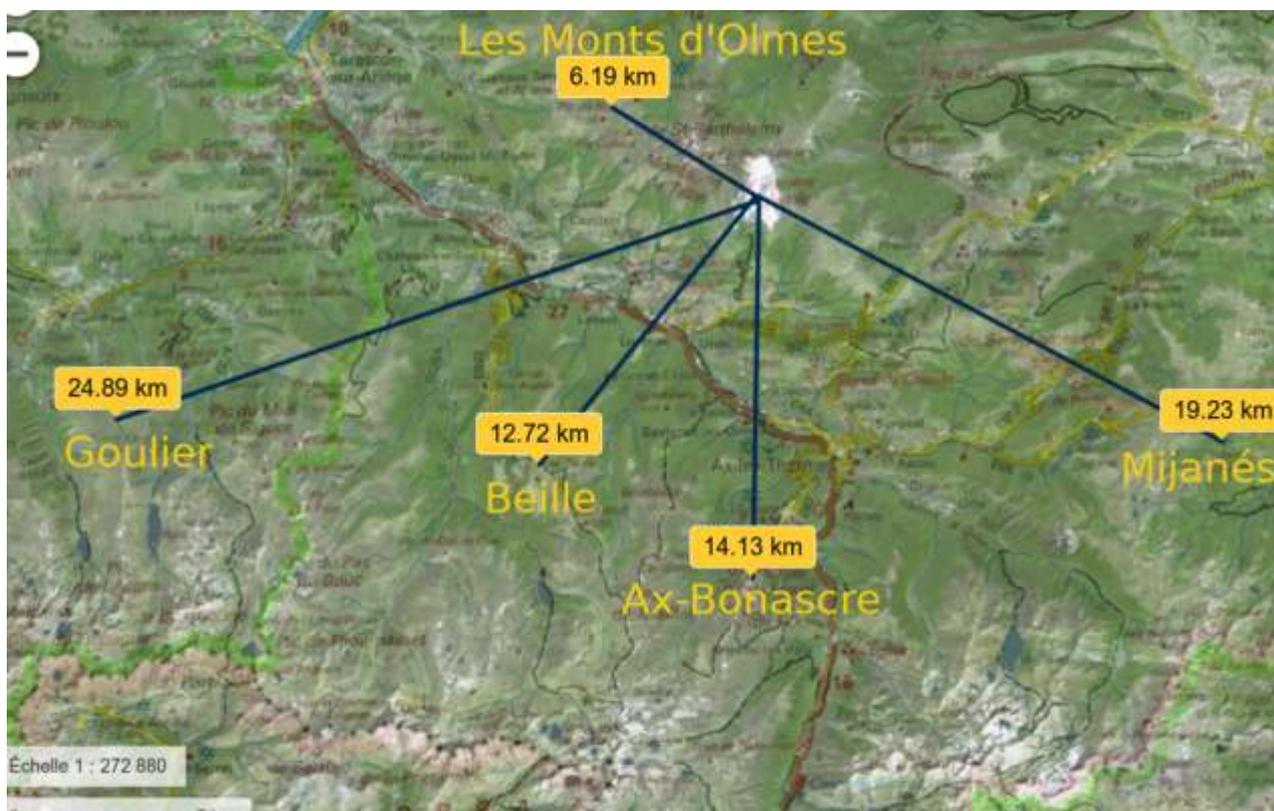


Photo Géoportail

Ces milieux présents en mosaïque entre bande de roche affleurant, de sols rocheux de faible épaisseur, de pelouses sèches et d'une strate arbustive clairsemée ont tendances à se réduire dans la Haute-Ariège, surtout par l'aménagement et le nivellement sur de grandes surfaces des pistes de ski situées dans un rayon assez proche. Ils souffrent aussi actuellement par une tendance au surpâturage et par une augmentation forte du cheptel transhumant (jusqu'à 150 % dans certaines zones, essentiellement ovin, suite à des modifications des aides à la surface de la PAC).

## Les Pradas

Les problèmes posés par l'ouverture de la fosse de Pradas sont assez semblables

à ceux posés par la verse nord.

Cette extension par une nouvelle fosse d'extraction n'apparaît pas comme indispensable au fonctionnement et à la pérennité de la carrière.

Elle ne peut pas être considérée comme d'intérêt public majeur.

Dans le dossier nous n'avons trouvé aucune trace des volumes de talc qui pourront être extraits du gisement de Pradas et la proportion que ceux-ci représenteraient par rapport à la production totale de la carrière. Aucune coupe géologique représentant le gisement ne permet d'évaluer l'importance de ce gisement par rapport au gisement principal de la carrière de Trimouns.

En page 32 du DDEP il est indiqué dans le plan de phasage quinquennal :

T+10, ouverture de la fosse de Pradas ; T+15, réaménagement de la fosse de Pradas. On peut en conclure que l'exploitation n'excédera guère les cinq années. Il est dit dans le dossier que le secteur de Pradas sera rendu à l'usage agricole au bout de 15 ans d'exploitation de la carrière. Vu le temps nécessaire à la repousse de l'herbe à cette altitude, le réaménagement devra se faire en début de la phase T+15.

Il semble évident que le gisement de Pradas tient un rôle marginal dans l'exploitation de la carrière. L'abandon de cette exploitation ne mettrait pas en danger les résultats financiers de la société YMERIS :

source Wikipedia :

**Capitalisation** 3,772 Md €

**Chiffre d'affaires** 4,59 Md € (2018)

**Résultat net** 560 M€ (2018)

Vu la relative rareté au niveau mondial de gisements de Talc et l'importance pour les usages industriels de ce « minerais » il nous semble qu'il serait plus judicieux de conserver en état ce gisement pour pouvoir l'exploiter ultérieurement en situation de contraintes économiques fortes.

Ceci permettrait de mettre à l'abri une portion du territoire riche en biodiversité, aujourd'hui gravement menacé. Ce sont surtout les milieux favorables aux Grand tétras qui nous semblent très important à préserver. La sous-espèce pyrénéenne a perdu 70 % de sa population en 50 ans. Malheureusement encore chassable (un scandale), toute zone, propice à son maintien devrait être protégée.

Les inventaires joints au dossier font état d'une grande richesse faunistique et floristique centrée sur la zone de Pradas (biais possible suite à une forte pression d'observation par rapport aux zone environnantes?)

Ainsi sont relevés : Flore :

Ancolie des Pyrénées, Arnica des montagnes, Campanule à chapelet, Carline à feuille d'Achante, Géranium des prés, Jonc rude, Lys des Pyrénées, Primevère élevée, Saxifrage faux-Géranium

Insectes : Apollon, Decticelle des alpages, Fadet de la Mélique, Leucorrhine douteuse, Hesperie du Carthame, Miramelle pyrénéenne, Criquet du Vicdessos, Moiré de Rondou, Cuivré mauvin

Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Salamandre tachetée, Triton palmé

Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Vipère aspic

Au niveau de l'impact paysager, la fosse de Pradas sera bien visible depuis le nord, y compris depuis le château de Montségur.

### **Piste d'accès à la fosse de Pradas**

La piste coupe par l'extrémité d'un des lacets un affluent du ruisseau de Font d'Albe. Plusieurs espèces protégées seront impactées. Comme mesure d'évitement, des busages grossiers sont prévus.

Vu la topographie et le cheminement de cette piste, un léger décalage (environ 50m) des deux derniers lacets vers l'ouest permettrait d'éviter complètement ce cours d'eau en gardant la même pente.

Si elle doit se faire, l'ouverture de la fosse de Pradas risque de toute façon de modifier profondément son régime d'écoulement d'une façon difficilement prévisible.

### **Les mesures compensatoires**

Parmi les mesures compensatoires il en figure deux qui ressemblent plus à des subventions pour des bureaux d'études camouflés en associations de naturalistes :

- le financement d'études sur le Desman des Pyrénées.
- des financements pour le PNA Grand tétras.

Pourquoi ne pas financer ces études ? C'est très bien. Mais ce ne sont pas des mesures de compensation. Si le Grand tétras disparaît parce que son milieu est trop perturbé par l'exploitation de la carrière, à quoi serviront les études ?

### **Les surfaces compensatoires**

Parmi les trois surfaces compensatoires, deux seront « protégées » par des arrêtés municipaux. Aucun de ces arrêtés municipaux ne fait une mention claire des mesures et conditions de protection des surfaces de compensation, ni sur la durée de validité de celles-ci. Un arrêté municipal peut être modifié ou annulé à tout moment. Ces arrêtés municipaux ne peuvent en aucun cas être assimilés à une

création de mesures compensatoires.

En ce qui concerne la surface compensatoire d'Embeyre, incluse au groupement forestier d'Arenest, appartenant à Monsieur Barbe, la convention fournie dans les documents n'est pas encore finalisée et surtout elle mentionne:

Dans tous les cas, le programme de compensation ne nuira en aucune manière à l'activité sylvicole exercée par le PROPRIETAIRE et prendra en considération les enjeux forestiers ainsi qu'il ressort du plan en annexe 3.

Dès qu'il aura été définitivement élaboré et arrêté par les PARTIES, le plan de gestion de la zone de compensation sera signé par celles-ci pour valoir complément et annexe à la présente convention.

Nous connaissons bien Monsieur Barbe qui a acheté le massif de la Frau, massif très préservé, pour exploiter la forêt en y ouvrant de multiple pistes de débusquage et de débardage ainsi qu'un réseau de routes pour les grumiers.



Photo tirée de Geoportail

Pour obtenir l'autorisation, il a créé une réserve naturelle volontaire, gérée par une association de naturaliste (l'ANA) et y a interdit dans la foulée toute fréquentation publique. Après les cinq années convenues par écrit, la réserve naturelle volontaire a disparu. C'était une zone riche en Grands tétras entre autre.

Nous avons un peu de réticences à faire confiance à ce propriétaire. Surtout qu'en Haute-Ariège, comme par exemple à Campels-Ax-Bonascre les mesures compensatoires, après avoir obtenu l'autorisation, n'ont jamais été mises en place.

## **Justification des choix des surfaces compensatoires.**

Extrait page 300 du DDEP :

*« Ces secteurs présentent un intérêt pour la réalisation de la compensation écologique puisque des problématiques de fermeture de milieux ont été constatées, notamment sur les sites des Gorges du Trou de l'Ours ou de la Tête de Bassin de Touyre. »*

N'ayant pu aller voir de près l'état des surfaces compensatoires, nous avons du nous contenter des photos aériennes fournies par Geoportail.

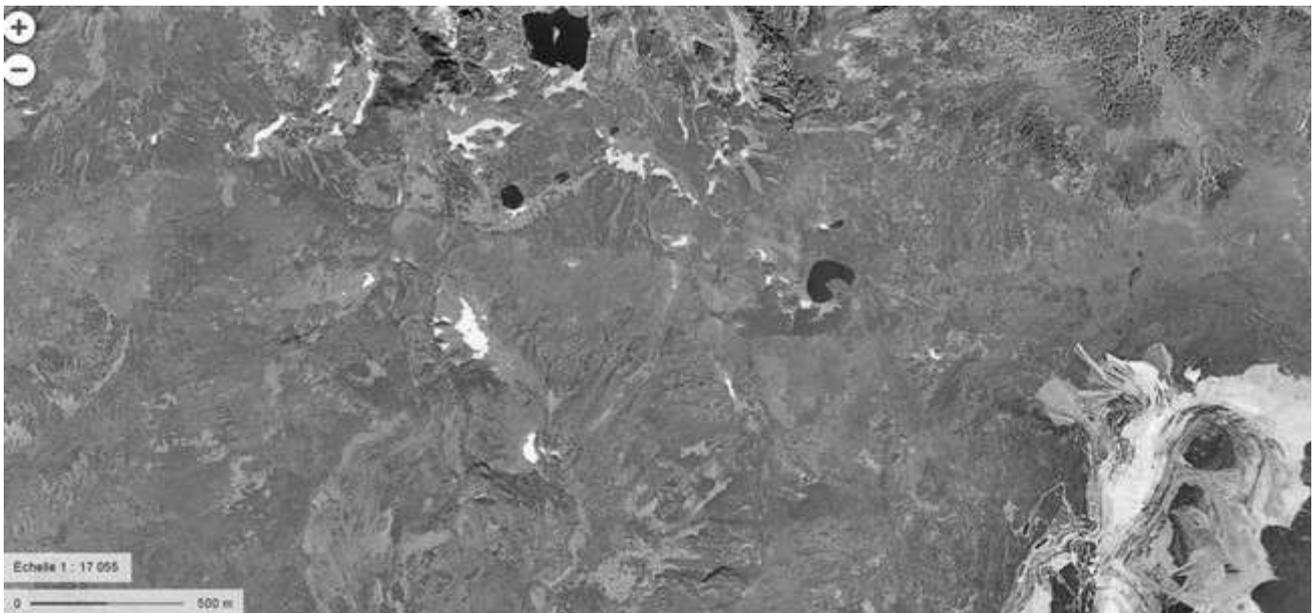
Dans le choix des cartes (en haut à gauche)----> tous les fonds de carte----> Photographies aériennes 1950-1965 et l'outil carte en cours (en haut à droite) permettent de visualiser simultanément pour le même lieu par simple glissement du curseur la couche des photos anciennes vers la couche des photos actuelles.

Cette vision simultanée des mêmes surfaces avec 60 années de décalage permet de constater que la prétendue fermeture des milieux importante ne correspond quasiment pas à la réalité.

Certaines zones déjà boisées à l'époque se sont un peu densifiées, les zones à genêt et rhododendron ont gagné un peu de terrain par endroits et en ont perdu ailleurs.

La Fédération Pastorale de l'Ariège a fait des études sur la prétendue fermeture du milieu à partir de photos prises dans l'infrarouge à divers époques et ils sont arrivés à la même conclusion.

Ci-dessous photo Geoportail de 2015 des gorges du Trou de l'Ours (vu l'état des restes de plaques de neige, ces photos ont été prises environ à la même époque de l'année, en juillet.



Ci-dessous photo 1950-65 au cadrage et échelle identiques

Il est d'ailleurs assez surprenant que le périmètre de la surface compensatoire du « Trou de l'Ours » ait été sérieusement réduite entre la page 304 et la page 306 sous le prétexte que : « ...la présence d'un relief trop important et de zones escarpées limitant les possibilités d'intervention, ce facteur a été pris en compte pour préciser les zones de réouverture et d'entretien des milieux ouverts. Cela a été le cas, par exemple, pour les sites des Gorges du trou de l'Ours ou de la Tête du Bassin de Touyre »

Ceci ressemble plus à une volonté forte de vouloir intervenir dans un milieu qui n'en a pas besoin, puisqu'il est en état naturel quasiment stable depuis 60 ans, en inventant de toutes pièces une soi-disant fermeture des milieux. Le fait que ces

mesures « d'ouverture » (défrichement mécanique) seront financées, explique peut-être cet engouement.

Nous considérons que ces trois surfaces de compensation doivent être rejetées n'apportant en rien une plus-value environnementale liée au statut de compensation.

## **Les réaménagements de la carrière**

Les dossiers nous font croire à une fermeture définitive de la carrière à la fin de l'autorisation de 30 années demandée actuellement. Un court paragraphe dans Wikipedia : En 2005 : « *Cependant, les réserves de la carrière sont estimées à soixante ans d'exploitation.* » nous font douter. Surtout que les 4 profils géologiques fournis montrent clairement que le filon de talc continue en dessous du niveau final du plancher de la fosse annoncé.

Les nombreux sondages effectués par l'entreprise ont été transmis à la DREAL sous couvert du secret professionnel. Si le gisement pourrait être épuisé à la fin des 30 années, le secret n'aurait que peu d'intérêt.

## **Les verses**

Que les verses soient réaménagées à l'avancement est une bonne chose.

Ce qui nous gêne beaucoup ce sont les pentes régulières, les flancs rectilignes et surtout ces horribles banquettes à intervalle strictement régulier qui font ressembler ces verses à des terrils du Nord en pire, puisque dans le Nord il n'y a pas de banquettes. Dans ce pays plat c'est plutôt l'aspect de montagnes qui est incongru.

Il est impératif que dans un paysage de haute montagne ce système de banquettes soit abandonné. Il est important que l'apport des nouveaux matériaux de découverte soit utilisé pour remodeler ces verses afin de leur donner un aspect totalement irrégulier avec une surface finale en mosaïque de divers formes et substrats. Le but à rechercher est que les anciennes verses ne puissent plus être distinguées des terrains naturels environnant après quelques années.

## **Le mur et le toit**

Ce qui précède vaut aussi pour le réaménagement du mur et du toit.

En Suisse, à la fin d'exploitation de carrières en flanc de montagne, les banquettes sont toutes supprimées. L'ancienne carrière prend alors l'allure d'une falaise presque naturelle. (Valais et lac de Walenstadt par exemple)

Vu les compétences des équipes d'artificiers d'YMERIS-Talc, nous pensons que ceci ne posera aucune difficulté.

Ces structures de banquettes risquent de dénaturer le site pour des siècles.

Les falaises plus ou moins escarpées font partie du milieu montagnard et les personnes qui fréquentent ce milieu en sont conscientes. Ces falaises, même d'origine artificielle n'augmentent pas le risque inhérent au milieu montagnard.

### **Le torrent de Tort**

Cet aménagement totalement artificiel, rectiligne ne correspond à aucun cours d'eau naturel. Les énormes marches d'escalier en rondins posent en plus le problème pour la circulation des animaux aquatiques et semi-aquatiques.

Il vaudrait mieux ne rien faire du tout et laisser le cours d'eau refaire son lit à son goût. Dans le talweg qui pourrait être suggéré au cours d'eau, la qualité des remblais devrait être suffisamment imperméable pour éviter un passage en souterrain du ruisseau.

### **Les pistes**

Nous sommes assez surpris par le grand nombre de pistes conservées après la fin de l'activité de la carrière. Il est bien connu que la présence des pistes carrossables amène du dérangement important, intolérables souvent, pour la faune montagnarde, particulièrement pour les Grand tétras, les Lagopèdes et la Perdrix grise.

### **Conclusions**

L'augmentation de la surface et du volume de la verse sud ne nous semble guère évitable sans menacer la pérennité de l'entreprise pour 30 années.

Les banquettes doivent être supprimées et remplacées par un remodelage de la verse pour lui donner une forme et allure aussi proche que possible du terrain naturel environnant.

Sur le versant nord, visible depuis Montségur, aucune exploitation nouvelle ne doit être autorisée. La verse nord et la nouvelle fosse de Pradas ne remplissent pas les conditions d'intérêt public majeur.

La verse nord doit être réaménagée rapidement dans le même sens d'intégration dans le paysage naturel que la verse sud.

Les surfaces de compensation ne correspondent pas aux critères légaux à respecter et sont donc à rejeter.

Pour le Comité Écologique Ariégeois, le 25 janvier 2020,

Daniel Strub, administrateur

